

Réflexions sur le Projet de Développement de la Montagne Marocaine Atelier d'Azilal :

Note de synthèse finalisée par A. Seznec (CCCD)

dans le cadre du projet Haut Atlas Central de la Coopération Franco-Marocaine

mars 1991

Les travaux de l'Atelier d'Azilal ont porté sur le développement de la montagne marocaine, en particulier le Haut Atlas où les problèmes de développement sont accentués par un environnement physique très difficile. Les travaux se sont déroulés en deux étapes : d'abord une étape d'analyse des contraintes au développement débouchant sur des propositions d'actions, ensuite une étape de conception des modalités organisationnelles, institutionnelles et financières de mise en oeuvre de ces actions.

Ce document reprend sensiblement la même démarche, mais en tentant de dégager les points particulièrement importants et les priorités qui ont émergé lors des débats, et en formulant aussi précisément que possible les actions et les méthodes d'interventions retenues par l'atelier.

INTRODUCTION

Par rapport aux régions de plaine, la montagne marocaine présente un certain nombre d'aspects qui lui sont spécifiques, et qui se retrouvent particulièrement accentués dans le Haut Atlas, qui culmine à plus de 4 000 mètres.

- c'est une zone qui est restée à l'écart du développement économique et social du reste du pays.
- l'enclavement est un trait déterminant de la partie centrale de tous les massifs, notamment le Haut Atlas .
- les systèmes de production sont restés traditionnels, sans être véritablement autarciques, dans les zones les plus enclavées ; leur productivité est faible et ne permet qu'une faible rémunération du travail ; l'outillage est adapté mais rudimentaire, et la mécanisation quasi inexistante, en dehors des piémonts et vallées.
- le milieu physique est fragile, vulnérable, sensible au croît de la pression démographique ; l'exploitation collective de certaines ressources est minière (le bois, les pâturages) et se traduit par une dégradation forte du milieu dont les signes les plus spectaculaires sont les crues violentes, l'érosion, le comblement des réservoirs, etc.
- l'économie montagnarde est une économie pauvre, à faibles flux monétaires, et le recours à des apports extérieurs, est de plus en plus nécessaire.
- il existe une cohésion sociale assez forte, et des structures sociales traditionnelles encore vivantes quoique très menacées.

Tous ces traits spécifiques à la montagne font apparaître clairement, au Maroc comme dans beaucoup de pays où la montagne occupe une part notable du territoire national, qu'une politique nationale cohérente de développement des zones de montagne est possible et nécessaire, et que la définition de modalités appropriées à ce développement doit être entreprise.

ANALYSE DES CONTRAINTES

La présentation résumée d'aspects spécifiques communs à l'espace montagnard marocain ne doit pas masquer la très grande diversité des situations qui n'autorise pas le recours à des "recettes" de développement communes à l'ensemble de cet espace. L'analyse des contraintes fait apparaître cette diversité dont il est tenu compte lors de la conception des actions et des méthodes. On a envisagé de regrouper ces contraintes selon des thèmes génériques, pour des raisons de commodité mais les recouvrements et connexions sont nombreux entre thèmes. On a distingué ainsi les contraintes :

- liées au peuplement : démographie/migration ;
- liées à la gestion des ressources : l'eau, la terre (l'espace cultivé, l'espace pastoral, l'espace forestier).

A. Le croît démographique et les migrations

La croissance démographique, bien que plus faible qu'en plaine en raison d'une forte mortalité infantile et des migrations, entraîne une pression accrue sur des ressources réduites. Les phénomènes de migration traduisent un déséquilibre des populations vis-à-vis de leur milieu. Mais elles peuvent prendre des formes différentes : on a les migrations de la montagne vers les piémonts, les migrations en provenance des steppes, les migrations organisées, insérées dans une stratégie économique bien rodée, les migrations "en catastrophe" qui résultent d'une ruine du milieu et d'une rupture des liens de solidarité du groupe.

Ces migrations ont des aspects positifs : elles permettent au groupe d'exploiter un domaine autre que son environnement naturel, les apports monétaires contribuant à alléger la pression sur cet environnement ; elles apportent des connaissances, des techniques, des moyens de production nouveaux.

Elles peuvent avoir des aspects négatifs en particulier la perte de vitalité et de force de travail qui, par la désorganisation des règles de la gestion collective, peut mettre en cause :

- l'entretien des aménagements du milieu, comme les réseaux d'irrigation,
- la capacité de prendre en charge des projets de développement.
- les modalités de la gestion coutumière, comme les pâturages "Agdal".

Elles peuvent entraîner la cession de la terre à bas prix à des citadins qui ne géreront pas cet espace en cas d'abandon de l'activité agricole. Toutefois, les stratégies de migration, les flux économiques engendrés, et l'emploi des ressources dégagées restent mal connus.

B. La gestion des ressources : L'eau

L'eau est un facteur limitant du développement de l'agriculture, de l'élevage, et de l'amélioration du bien-être des populations. C'est une ressource limitée en quantité. Après l'irrigation, élément décisif de mise en valeur des vallées, les collectivités montagnardes expriment un besoin d'améliorer la gestion des eaux en aménageant puits, réservoirs, sources, etc. et en mettant en place des équipements collectifs (fontaines, hammams). L'Etat (et la population citadine) a d'autres priorités : pour lui, la montagne est un réservoir d'eau propre (peu chargée de limons) et son souci de financer la restauration des terrains de montagne (RTM), la reforestation, et la correction torrentielle est une conséquence de ce besoin précis ; il s'agit de protéger les barrages, la production électrique et l'eau potable pour les villes. Or ces aspects ne sont pas prioritaires pour les montagnards.

C. La gestion des ressources : l'espace cultivé.

L'espace cultivé irrigué est en général déjà stabilisé, aménagé et relativement productif. Parfois remarquablement intensifié, il demande des temps de travaux importants pour le maintien en état et la défense des aménagements. Cet espace irrigué, situé en fond de vallées, est toujours sous la menace des crues qui peuvent chaque année réduire à néant les efforts d'entretien et de mise en culture qu'y consacrent les agriculteurs. L'eau n'est pas disponible toute l'année, et les possibilités d'irriguer sont donc limitées pendant la période de culture. Les productions pratiquées, essentiellement la céréaliculture, sont de faible rapport. Les quantités de fumier produites par un élevage essentiellement pastoral sont faibles et insuffisantes pour fumer l'espace cultivé.

L'espace cultivé non irrigué très fragile est de faible productivité, et sujet à l'érosion surtout dans ces zones d'extension récente prises sur l'espace pastoral et forestier. Son statut foncier étant non sécurisé, les investissements à long terme permettant sa conservation et la préservation de son potentiel productif (travaux anti-érosifs, plantation de plantes pérennes) n'y sont pas pratiqués.

D. La gestion des ressources : l'espace pastoral et forestier.

L'espace pastoral subit une dégradation continue plus ou moins prononcée suivant les zones, mais qui peut atteindre le désastre écologique dans certains endroits. Le cheptel qu'il héberge (et ses propriétaires) est une cause importante de cette dégradation. Mais ce n'est pas tant, semble-t-il, l'accroissement des effectifs que la réduction de l'espace et du disponible fourrager qui a entraîné des surcharges abusives du milieu : réduction de l'espace par mises en culture, reforestation, abandon du pâturage hivernal en plaine, etc.. Les droits d'usage ont été jadis en grande partie organisés dans le cadre de systèmes traditionnels réglant, souvent difficilement il est vrai, cet usage entre les différentes communautés concernées. Certains espaces pastoraux sont encore relativement bien conservés ; il s'agit de parcours naturels sur sols profonds et riches, ou de parcours forestiers, surveillés depuis longtemps par quelques groupes bien définis qui en vivent.. et s'y surveillent (l'Agdal). Mais les parcours extensifs, non gérés par les communautés, ont été exploités à outrance, et sont extrêmement dégradés, victimes d'une désorganisation qui favorise l'intérêt des plus forts.

L'espace forestier se dégrade rapidement victime de mises en cultures incontrôlables, de prélèvements excessifs en bois de feu et bois d'oeuvre, de surpâturage, d'ébranchages excessifs et de broutis des fruits et des plants qui empêchent, faute de mise en défens, la régénération naturelle du couvert forestier. Cette tendance ne fait que s'accroître avec l'accroissement des besoins lié à l'accroissement de population, et l'accès impossible à des énergies de substitution, faute de ressources monétaires. Par ailleurs, la domanialisation de cet espace a été ressentie comme une

injustice par les usagers qui ont réagi par des pratiques d'exploitation à outrance. Et le problème qui se pose est le suivant : faut-il renforcer le pouvoir coercitif de l'Etat ou responsabiliser les collectivités locales pour la gestion de ces parcours ? Quelle que soit la réponse, il faut constater l'inadaptation des textes législatifs en vigueur qui négligent les droits traditionnels et les besoins des usagers, ne prennent pas en compte la forêt en tant que ressource fourragère, et traitent plus de conservation de façon réglementaire et répressive que de gestion concertée.

LES AXES D'INTERVENTION

A. Les "axiomes" du développement montagnard

Les travaux de l'atelier ont fait émerger trois idées qui justifient les actions à entreprendre et sous-tendent tous les choix en matière de méthodes d'intervention :

- 1) La montagne a un rôle fondamental au niveau national ; c'est en effet un patrimoine naturel dont l'équilibre est indispensable à la vie et au fonctionnement harmonieux des autres régions (le "château d'eau" du Maroc). C'est aussi un patrimoine naturel d'espèces en danger de disparition, une réserve génétique de végétaux qu'il faut préserver et un patrimoine culturel et architectural unique. Il faut à tout prix défendre ce patrimoine. Et le rôle de "conservatoire" pour le compte de la communauté nationale doit être reconnu par un statut spécifique, et rétribué à travers des aides particulières visant à égaliser les chances de développement.
- 2) La montagne, victime des actions humaines, a besoin des hommes pour être défendue, réhabilitée et développée. Le maintien en place de populations montagnardes est une condition indispensable à la bonne gestion de l'espace montagnard et la prise en compte des stratégies paysannes, et des problèmes qui se posent à ces populations, est donc une nécessité absolue.
- 3) Le maintien en vie d'une économie montagnarde a un surcoût, lié aux contraintes spécifiques à ce milieu. L'évaluation économique d'interventions ne peut donc se satisfaire des critères classiques de rentabilité et doit donc estimer et intégrer cette notion de surcoût de la montagne.

B. Les actions prioritaires

Le désenclavement est un préalable à toute forme d'intervention dans le milieu et la première contrainte exprimée par les populations. Il faut donc créer des pistes et des réseaux de communication. Le désenclavement lui-même permet de résoudre plusieurs problèmes et répondre à différentes attentes des populations : en particulier il permet les échanges et le développement d'activités monétarisées : agriculture, artisanat, tourisme... ; il permet l'amélioration des services publics en matière de santé, d'éducation, etc...

L'amélioration des conditions de vie des populations est indispensable à leur maintien sur place : développement d'équipements socio-éducatifs et sanitaires, d'équipements collectifs d'hydraulique villageoise, électrification, etc... La monétarisation déjà citée est un autre vecteur important d'amélioration des conditions de vie pour les femmes en particulier, car elle donne accès à des énergies de substitution et permet de réduire les tâches de collecte de bois de chauffe qui deviennent de plus en plus lourdes à mesure que la ressource forestière se dégrade.

L'appui technique et financier à l'amélioration des infrastructures hydroagricoles de montagne est une priorité pour les populations, en même temps qu'un moyen d'intensification de la production agricole, dont l'importance est soulignée par ailleurs (voir ci-dessous C.)

C. Les développements techniques

Que ce soit en matière de production animale et végétale, ou en matière de conservation de l'environnement physique, il y a peu à inventer. Il existe une gamme importante d'innovations déjà identifiées, souvent testées, et qui ont parfois connu des débuts de développement. L'atelier a fait l'inventaire de ces techniques, en soulignant les plus importantes, mais en faisant aussi apparaître les obstacles, généralement d'ordre socio-économique, à leur développement.

1. En matière de production végétale, il faut intensifier la production pour économiser l'espace, mieux valoriser le travail et accroître les revenus. Il faut aussi diversifier la production et développer des cultures plus rentables et génératrices de revenus que les céréales, plus protectrices des sols et moins aléatoires. Les propositions dans ce domaine sont les suivantes :
 - développer des productions de qualité à forte valeur ajoutée : arboriculture, maraîchage, productions spéciales (semences, bulbes, fleurs...), plantes aromatiques, arbustes,
 - introduire ou améliorer les techniques pour ces productions : emploi des engrais et produits phytosanitaires, taille des fruitiers, cultures maraîchères,
 - introduire et développer des techniques de conservation de la fertilité : cultures en bandes, cultures de couverture, jachères cultivées, emploi du fumier de bétail stabulé.

2. En matière de production animale, il s'agira :

- de maintenir un troupeau extensif, réduit si possible, pour valoriser les parcours traditionnels,
- de développer un troupeau intensif sédentaire, en fond de vallée, producteur de lait, de viande, du fumier indispensable à l'intensification agricole, et
- de développer et diversifier le petit élevage (apiculture, aviculture, cuniculture, etc...) capable de contribuer rapidement à l'amélioration des revenus monétaires.

Plus précisément, il est recommandé d'introduire des races améliorant la productivité du cheptel (chèvres laitières, Pie Noire, Santa Gertrudis, etc...) et d'accroître le disponible fourrager en développant des cultures fourragères sur l'espace irrigué, en important des compléments d'alimentation (tourteaux, céréales, minéraux). Sur l'espace non irrigué, il faut développer les plantations d'arbustes et de plantes fourragères sous forme de haies par exemple (contribuant à la lutte anti-érosive). Il conviendrait aussi de reprendre la gratuité des actions de prophylaxie contre les entérotoxémies et les parasites internes.

3. Sur l'espace forestier, il faut d'abord que la multifonctionnalité de la forêt soit reconnue (production de bois, fourrage, feuillage, fruits, etc...) et fasse l'objet d'une gestion adaptée (type Dehesa), que des espèces variées intéressant les usagers soient introduites (arbustes fourragers en particulier), qu'on introduise des pratiques nouvelles comme la constitution d'un sous-étage végétal valorisant (légumineuses...) et protecteur du sol,

4. En matière de conservation des ressources et de lutte anti-érosive, on privilégiera l'utilisation de matériel végétal pour créer ou consolider des ouvrages destinés à ralentir l'écoulement des eaux de surface, à protéger les infrastructures et à limiter les dégâts torrentiels. Mais l'innovation sera plus dans les méthodes de mise en place que dans les techniques : à cet égard, il est important de prendre en compte les échecs du passé, et en particulier de tenir compte des stratégies paysannes en associant les populations usagères de l'espace dès le stade de la conception des projets et programmes, et en faisant clairement la part entre les interventions à la charge de l'Etat (correction des ravines, protection des bassins versants de barrage et des infrastructures), et celles à la charge des communautés (aménagement hydroagricoles, gestion des espaces pastoraux, etc...)

D. Les actions d'accompagnement

1. L'organisation de la production

La simple vulgarisation de ce "catalogue" technique ne suffira pas à son adoption si les contraintes économiques et institutionnelles persistent. Le désenclavement résoudra certes une partie des problèmes. Mais l'intensification des productions végétales et animales devra être accompagnée de différentes actions tout aussi indispensables que la vulgarisation : il faudra aider les producteurs à s'organiser pour assurer la transformation primaire, le conditionnement et la présentation des produits à forte valeur ajoutée, l'obtention de labels d'origine, de qualité, etc...; dans le domaine de la production animale, il faudra inciter au déstockage nécessaire pour le maintien des équilibres, et favoriser l'organisation du marché de la viande en jouant sur la qualité de l'offre et la mise sur marché.

2. Actions nouvelles

La monétarisation de l'économie et l'apport de ressources en provenance de l'extérieur est indispensable à la survie des économies montagnardes. Deux activités non agricoles peuvent contribuer notablement à cet apport et doivent donc être soutenues :

- Le tourisme provoque un apport d'argent permettant l'investissement sur place dans d'autres secteurs et assure un échange culturel intense et une plus grande ouverture sur l'extérieur. Mais il peut générer des revenus disproportionnés à ceux d'origine agricole et être un facteur de déséquilibre social. Il peut aussi devenir un risque pour l'environnement (déchets, bois de feu, fourrage des mulets de bât). Il importe donc que les montagnards en gardent la maîtrise afin qu'il ne soit pas perturbateur du patrimoine naturel et culturel et afin d'éviter "l'industrie touristique" dont les retombées échapperaient en grande partie aux vallées.
- L'artisanat apporte une forte plus-value, à condition que la distribution soit maîtrisée ; son développement se heurte à la difficulté de mise en place de groupements de producteurs et de circuits de commercialisation.

LES METHODES D'INTERVENTION

A. Les principes directeurs

L'Atelier d'Azilal a permis de dégager très clairement les principes qui doivent régir la mise en oeuvre des actions de développement dans l'espace montagnard :

- le développement de l'espace montagnard passe par l'implication directe des communautés dans le processus de conception, de décision, de mise en oeuvre des actions, par la prise en compte des organisations sociales déjà existantes, et par la responsabilisation des communautés et des individus dans la maîtrise de leur espace. Cela correspond bien à la nouvelle politique de l'Etat qui veut se désengager d'un certain nombre de rôles et fonctions qu'il assumait jusqu'ici à travers son administration.
- chaque type d'intervention doit tenir compte du niveau auquel il se situe : la province, le cercle, la commune, la vallée, le hameau, le système de production, et être en cohérence avec les interventions situées à d'autres niveaux.
- le développement de l'espace montagnard doit être adapté aux spécificités des milieux : le milieu physique dicte la nécessité d'un développement intégré en "taches" sur des unités géographiques de dimension réduite dont les problèmes sont bien identifiés.
- la mise en oeuvre des interventions doit se faire de façon progressive en tenant compte de la capacité d'"absorption" par les communautés de méthodes opératoires et de technologies nouvelles.
- la mise en oeuvre doit se faire dans le cadre de rapports contractuels régissant les rapports entre les différents partenaires concernés, en particulier entre l'Etat et les communautés rurales.

B. Approches et Méthodes d'Intervention

1. En ce qui concerne l'implication des populations, dans le partenariat qui doit s'établir entre producteurs, communautés rurales et opérateurs de développement public et privé, il a été souligné l'importance de tenir compte des dynamismes existants et des organisations sociales en place, notamment pour le choix des interlocuteurs et de ceux qui sont prêts à entreprendre des innovations. L'identification des problèmes et des besoins du milieu rural est basée sur un dialogue entre les communautés rurales et les opérateurs de développement. Ce dialogue doit déboucher sur la négociation d'actions de développement. Des relations à caractère horizontal renforçant les solidarités et les capacités d'intervention des communautés rurales sont donc nécessaires et cela conduit à favoriser le développement de relations associatives, les groupements de producteurs, sans attendre que les textes officiels aient formalisé les procédures réglementaires d'association et de groupement.
2. Afin de renforcer la qualité et l'efficacité de cette communication entre les communautés rurales de base et les opérateurs de développement, il est proposé de recourir à des animateurs et animatrices locaux de développement (ALD). Choisis au sein des villages en accord avec les représentants de la population, il auraient pour tâches :
 - d'aider à l'identification des problèmes et besoins des populations,
 - de participer à l'expérimentation des innovations techniques et organisationnelles,
 - de faciliter la négociation et la mise en oeuvre des actions de développement contractuelles.Ces ALD formés en grande partie sur place, constituent un relais indispensable dans la nouvelle stratégie de développement qui vise à renforcer les capacités d'initiatives des producteurs et des populations locales et à mieux ancrer les opérateurs du développement dans le milieu social concerné.
3. L'adaptation des actions aux spécificités de la montagne passe par une connaissance approfondie des situations locales qui ne sera atteinte que grâce à l'intervention de cellules d'intervention multisectorielles, sortes de micro bureaux d'étude, situées à l'interface entre le milieu et les populations rurales d'une part, les opérateurs publics et privés d'autre part. Ces cellules auraient plusieurs fonctions :
 - élaborer des propositions d'actions, voire des plans de développement locaux, négociés avec les populations locales. Cela suppose que ces cellules aient une capacité de diagnostic du milieu rural adapté au domaine montagnard ;
 - proposer des innovations techniques et organisationnelles, les tester en vraie grandeur avec les populations locales, en évaluer la pertinence et la faisabilité ;
 - susciter des associations et groupements de producteurs dans les domaines de la protection et de la gestion des ressources naturelles (parcours, forêts, eau, etc), de l'approvisionnement en intrants, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ;

- et d'une façon générale identifier toutes les actions pouvant contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations et à un véritable développement non seulement agricole mais aussi rural ;

4. La mise en oeuvre des actions doit prévoir plusieurs phases pour tenir compte du besoin de progressivité du développement :

- la mise en confiance par dialogue et enquête, négociations des rapports contractuels futurs, associant tous les partenaires : l'autorité locale (le caïd), les représentants élus de la commune rurale, la cellule d'intervention aidée de l'ALD, et les agriculteurs ("jmaa", groupements divers, et individus).
- l'expérimentation par des réseaux d'agriculteurs ou d'éleveurs, permettant de démontrer rapidement en vraie grandeur, et de vérifier la faisabilité, l'efficacité, et la rentabilité des innovations techniques choisies.
- la généralisation par vulgarisation, visites et sensibilisation des producteurs concernés à travers des structures d'encadrement et de suivi existantes ou à créer.

5. En matière de gestion de l'espace et de conservation du milieu, il importe avant tout que les services forestiers soient sensibilisés à la problématique du développement rural et au fait que la conservation du milieu lui est liée. Responsables de la conservation du milieu, ils doivent établir des rapports de dialogue, concertation et négociation, avec les communautés paysannes, car l'usager montagnard est le partenaire inévitable de cette conservation, recréant ainsi des relations normales avec cet usager. L'Atelier recommande donc très précisément l'institution de rapports contractuels entre partenaires du développement, et plus particulièrement entre les services de l'Etat et les communautés montagnardes, pour entreprendre des actions précises ; par exemple :

- la mise en défens d'espaces pastoraux ou forestiers dans le cadre de contrats précis négociés avec les communautés et prévoyant des compensations (sous forme de fourniture d'aliments pour le bétail, ou d'indemnités négociées) ;
- la réalisation de chantiers de reboisement et plantations sur des espaces convenus et agréés par tous, et dans le cadre de contrats prévoyant la protection des réalisations et leur gestion ultérieure (droit de pacage, de coupe, etc...) ;
- la réalisation de plantations et d'ouvrages de lutte anti-érosive, de protection des routes, de correction torrentielle etc... dans le cadre de contrats passés avec des communautés, associations, groupements, entrepreneurs locaux, etc... et prévoyant dès l'origine le rôle de ces communautés dans la protection et l'entretien des investissements réalisés, et les conditions prévues pour en couvrir les coûts éventuels d'intervention.

ASPECTS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS

A. Le cadre juridique

L'atelier recommande l'élaboration d'une "Charte de la Montagne" qui soulignerait le rôle particulier du domaine montagnard dans le développement économique et social du Maroc, ses caractéristiques de centre de ressources, et définirait les grandes orientations du développement montagnard. Cette charte rassemblerait les documents de référence relatifs à la montagne en matière de politique et de législation ; en particulier, elle contiendrait l'essentiel du cadre juridique et réglementaire en vigueur, et présenterait des recommandations pour adapter et compléter ces textes pour permettre une mise en application pratique des grandes orientations retenues au niveau national, légitimant des modalités de développement adaptées à la montagne, et fournissant aux opérateurs du développement les instruments adéquats.

B. Organisation et Structuration des Interventions

1. Les principes directeurs

L'atelier a clairement identifié quatre principes capables de garantir le bon déroulement des interventions de développement.

- la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par l'Etat, mais la maîtrise d'oeuvre doit être déléguée à une structure opérationnelle autonome sur le plan technique et financier, dans le cadre d'un mandat précis conçu, décidé, et contrôlé par l'autorité de tutelle.
- l'Etat n'ayant pas l'intention d'accroître son personnel d'encadrement, les structures opérationnelles ne pourront employer que du personnel contractuel dont l'emploi est lié au financement disponible, ou du personnel de l'administration en situation de détachement.
- l'exécution des actions définies et agréées fera l'objet de consultations et de passations de marchés quels que soient les partenaires impliqués : communautés, entreprises, bureaux d'études, ou services techniques de l'administration.

- le rôle des communes rurales dans le développement régional sera reconnu, et leur capacité d'intervention renforcée par l'installation à leur niveau des cellules d'intervention multisectorielles décrites ci-dessus.

2. Le schéma d'organisation

L'atelier propose d'intégrer les différentes propositions dans un dispositif de développement adapté à la montagne, conforme aux options du gouvernement en matière de développement rural, et capable de gérer effectivement des financements destinés à la relance des économies montagnardes.

Mis en place pour gérer des programmes précis dans le cadre de financements nationaux ou extérieurs bien déterminés, le dispositif à durée de vie déterminée ne "double" pas l'administration, mais s'articule avec ses services permanents. Voici quelles pourraient en être les caractéristiques principales :

a) La Cellule de Gestion de Projet

Une Cellule Gestion de Projet, structure légère située au niveau provincial, ordonnerait les activités du projet sur la province ; cette structure serait mise en place par un opérateur privé à qui l'on confierait par contrat l'exécution du projet. Elle jouirait d'un statut d'indépendance technique et d'autonomie financière, lui permettant de recruter du personnel, faire exécuter des actions en sous-traitance par des partenaires publics ou privés, passer des contrats de travaux et de service, etc.. Elle assurerait en particulier le recrutement et la mise en place, l'animation et la gestion des cellules d'intervention multisectorielles, définies précédemment.

Il lui appartiendrait de préparer les programmes d'interventions techniques et financiers sur la zone qui lui est confiée, et de veiller à la cohérence des interventions par rapport aux orientations décidées par l'autorité de tutelle à travers son Comité de Pilotage.

b) Le Comité de Pilotage

Cette Cellule de Gestion disposant d'une large autonomie d'initiative et d'action serait cependant sous la tutelle d'un Comité de Pilotage du Projet, véritable conseil d'administration. Ce Comité de Pilotage regrouperait les maîtres d'ouvrage décideurs (Ministères, Bailleurs de fonds), l'administration provinciale, des élus locaux, des représentants d'organisations professionnelles, des opérateurs privés. Il aurait la responsabilité de statuer sur les propositions de programmes techniques et financiers annuels et d'en vérifier la bonne exécution.

c) Les Cellules d'Intervention Multisectorielles

Conformément aux tâches qui lui sont confiées ci-dessus, ces cellules constituées de techniciens et d'ingénieurs de statut contractuel assureraient une sorte de médiation, pour les problèmes de développement entre :

- * le milieu rural et les structures administratives et techniques d'encadrement du milieu rural ;
- * le domaine des relations contractuelles et le domaine de la loi et du règlement ;
- * les préoccupations macro-économiques du développement local ;
- * les opérateurs publics et privés et en particulier les organisations non gouvernementales.

A terme, on pourrait envisager leur prise en charge par les communes rurales dont les services techniques sont pour l'instant inexistantes.

d) Les animateurs locaux de Développement (ALD)

Les ALD sont les auxiliaires montagnards du développement. Tantôt véritables animateurs, ou simples moniteurs chargés de collecter de l'information, ils seront formés sur place par l'équipe technique des cellules d'intervention. Selon les cas d'espèce, ils seront recrutés ou indemnisés par la structure de projet. Ils sont par définition directement issus du milieu dans lequel ils sont appelés à travailler (fils d'éleveurs, émigrés de retour au pays).

C. Les aspects financiers

Les besoins financiers nécessaires au développement de la montagne sont importants, et hors de proportion avec les seules ressources qu'elle peut générer. La rétribution du rôle de la montagne à travers les interventions de développement pourra provenir :

- des maigres ressources des collectivités locales ;
- du budget de l'Etat ;
- des financements extérieurs sollicités pour faire face aux investissements les plus importants.

A terme on peut imaginer que ce financement du développement serait assuré par un fonds de développement de la montagne qui marquerait le statut spécifique de l'espace montagnard en soulignant l'indispensable solidarité nationale qui doit prévaloir entre plaine et montagne.

**RESEAU
EROSION**



Référence bibliographique Bulletin du RESEAU EROSION

Pour citer cet article / How to cite this article

Seznec, A. - Réflexions sur le projet de développement de la montagne marocaine : atelier d'Azilal, pp. 358-364, Bulletin du RESEAU EROSION n° 12, 1992.

Contact Bulletin du RESEAU EROSION : beep@ird.fr